

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DECRATIQUE POPULAIRE**

WILAYA D'ANNABA  
DAIRA D'EL HADJAR  
**COMMUNE SIDI AMAR**

N° identification fiscale (NIF) :09.84.23.1.151.681.27

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux disposition de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant règlementation des marches publics .

Le président de l'assemblée populaire de la commune de sidi Amar informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert N° 09/2025 concernant l'opération suivante :

**- Acquisition camions petits modèle poids léger (double cabines).**

Paru dans le quotidien « **L'Expression** » en date du : 20/01/2026 et « **AN-Nasr** » en date du : 26/01/2026.

- que la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du : 03/02/2026 a déclaré les résultats suivants :

<u>N°</u>	<u>L'entreprise</u>	<u>Délai</u>	<u>N° d'identification fiscale</u>	<u>Montant Propose Min Après la correction DA</u>	<u>Montant Propose Max Après la correction DA</u>	<u>Critère de choix</u>
01	شركة تيرصام معلي سمير	90 Jours	000705022372244	19 200 000,07DA	19 200 000,07DA	Offre moins Disant

Les soumissionnaires qui sont intéressés peuvent se rapprocher de la direction des service technique service des marches publics au plus tard trois (03) jours à compter du premier jours de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Les soumissionnaires pourront introduire leurs recours devant la commission communale des marches publics dans un délai de dix (10) jours a compter de la date de publication du présent avis d'attribution provisoire.